

## Fiche de Synthèse : Profil de Baignade de Bouvent à Bourg-en-Bresse

Date d'élaboration du profil : 2012

### Caractéristiques de la Baignade

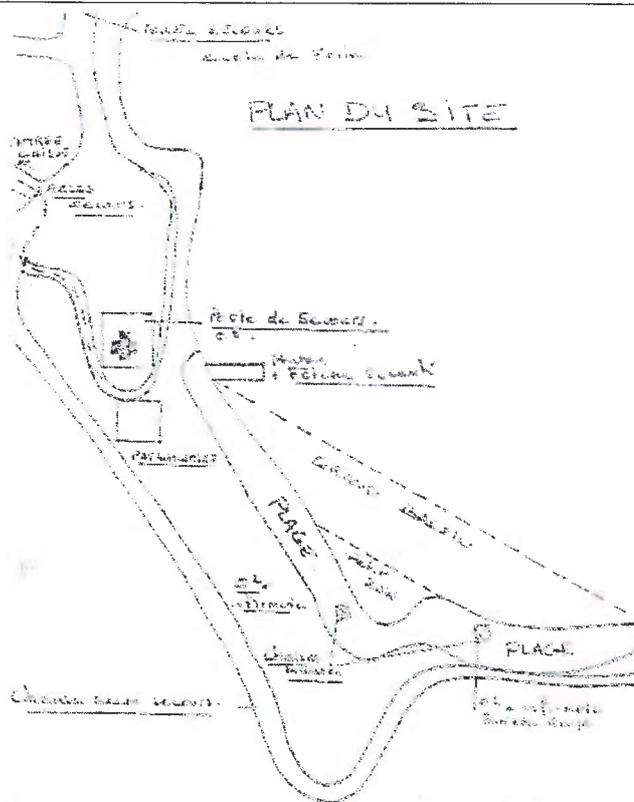
**Nom de la Baignade :** plan d'eau de Bouvent  
**Commune :** Bourg-en-Bresse  
**Département :** Ain (01)  
**Région :** Rhône-Alpes  
**Personne responsable de la Baignade :** Thierry SEYER  
**Période d'ouverture :** de mi-mai à fin août habituellement  
**Heures de surveillance :** de 10 à 19 heures  
**Fréquentation moyenne journalière pendant la saison balnéaire :** 500

<b>Année</b>	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Classement</b>	8A	6A	6A	6A	6A

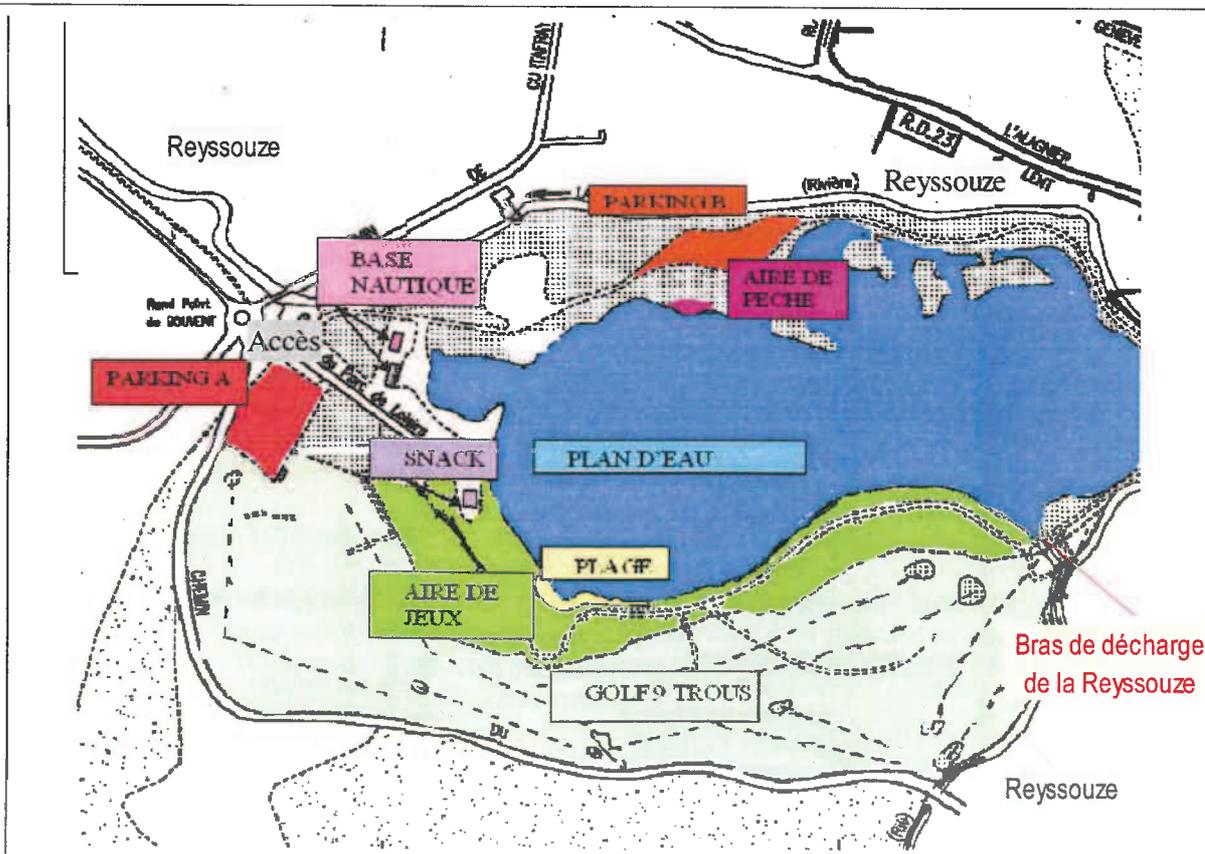
**A :** Eau de Bonne qualité ;    **B :** Eau de Moyenne qualité  
**C :** Eau pouvant être momentanément polluée ;  
**D :** Eau de mauvaise qualité

Date	Type de Pollution	Origine de la pollution	Interdiction de la baignade

### Schéma de la zone de Baignade



### Carte de la zone d'études



Inventaire des sources de pollutions et mesures de gestion					
Diagnostic		Gestion préventive des pollutions			Plan d'actions
Risque potentiel	Impact	Indicateurs de suivi et seuils d'alerte	Procédures	Mesures de gestion préventive associées	Principales mesures
<p>Dermatite du baigneur: risque lié à la présence de canards au niveau du plan d'eau</p>	<p>Risque très faible mais en augmentation</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence de canards dans la zone de baignade et sur la plage</li> <li>- signalements de cas de dermatite</li> </ul>	<p>Alerte de la direction du parc de loisirs et du SHSP</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Effarouchement ou capture des canards si besoin (DDPP et ONCFS)</li> <li>- rappel de l'interdiction de nourrissage, sensibilisation des usagers.</li> </ul>	
<p>Leptospirose: risque lié au passage de ragondins</p>	<p>Risque faible et maîtrisé</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence de ragondins à l'intérieur du parc de loisirs et sur les berges de la Reyssouze</li> <li>- signalements de cas de leptospirose liés à Bouvent</li> </ul>	<p>Alerte de la direction du parc de loisirs et du SHSP</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- captures organisées toute l'année en lien avec l'association des piégeurs de l'Ain ;</li> <li>- autorisation de tir jusqu'au 31 mars.</li> </ul>	
<p>Dégradation de la qualité bactériologique de l'eau de baignade: par un déversement de la Reyssouze dans le plan d'eau</p>	<p>Risque faible à réévaluer en cas de survenue en fonction des germes en cause</p>	<p>Survenue d'un débordement de la Reyssouze dans le plan d'eau</p>	<p>Alerte du service d'hygiène</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'un prélèvement pour vérifier l'impact sur la qualité de l'eau de baignade.</li> <li>- Suspension de la baignade le temps de vérifier une éventuelle contamination</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Éviter les débordements de la Reyssouze dans le plan d'eau (Action sur la Reyssouze)</li> <li>- Améliorer la qualité de l'eau de la Reyssouze en amont du plan d'eau pour limiter les impacts.</li> </ul>
<p>Toxines qui pourraient apparaître en cas d'efflorescence des cyanobactéries: risque lié à la dégradation du niveau trophique du plan d'eau</p>	<p>Risque faible mais en augmentation</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi écologique annuel du plan d'eau : évolution trophique, apparition de conditions favorables au développement de cyanobactéries ;</li> <li>- couleur et transparence journalière de l'eau : évolution « brutale » ;</li> <li>- recherche annuelle de cyanobactéries ;</li> <li>- signalement de cas de pathologies liées à une exposition aux cyanobactéries à Bouvent</li> </ul>	<p>Alerte de la direction du parc de loisirs et du service d'hygiène</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- limitation des apports de matières organiques et des nutriments (appâts de pêche, herbe de tonte, engrais...)</li> <li>- minéralisation des sédiments : marnage ;</li> <li>- faucardage des macrophytes pour extraire la matière organique, l'azote et le phosphore ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Éviter les débordements de la Reyssouze dans le plan d'eau (Action sur la Reyssouze)</li> <li>- Limiter l'impact de tels déversements dans le plan d'eau (entrée des sédiments, améliorer la qualité de l'eau)</li> <li>- Étudier la faisabilité de l'extraction des sédiments du plan d'eau</li> </ul>
<p>dégradation de la qualité de l'eau de baignade par un déversement d'hydrocarbures ou d'huiles</p>	<p>Risque très faible</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Repérage d'un incident</li> <li>- surveillance en surface de l'eau de baignade de présence de nappe d'huiles et d'hydrocarbures</li> </ul>	<p>Alerte de la direction du parc de loisirs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- public éloigné du lieu de pollution</li> <li>- alerte des pompiers pour contenir et extraire la pollution</li> </ul>	